

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0415** **Défense nationale**

Interpellation de M. David GEERTS au ministre de la Défense sur « la fermeture accélérée des casernes ».

➤ **0416** **Économie**

Interpellation de Mme Muriel GERKENS au ministre du Climat et de l'Énergie sur « la discrimination des consommateurs belges en matière de prix du livre ».

➤ **0417** **Justice**

Interpellation de M. Bruno STEVENHEYDENS au ministre de la Justice sur « la surpopulation dans nos prisons et le recours limité à la possibilité de faire purger la peine de prison dans le pays d'origine ».